

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2452

7 octobre 2008

SOMMAIRE

Aquamax S.A.	117695	LBREP III Annandale S.à r.l.	117686
Artago S.A.	117659	LBREP III Atemi S.à r.l.	117687
Axon Resources (Offshore) S.à r.l.	117695	LBREP III Global Finance S.à r.l.	117696
Axus Luxembourg S.A.	117651	LBREP III Vesta S.à r.l.	117687
Azelis S.A.	117659	Madras Investments Holding S.A.	117656
BATISUD société à responsabilité limitée	117689	Mansford Germany S.à r.l.	117667
Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	117688	Mansford Group S.à r.l.	117667
Benchley Investments S.A.	117657	Mansford Switzerland S.à r.l.	117668
Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l.	117657	MCP-CMC III S.à r.l.	117655
Celtos S.A.	117663	Middelkerke Investments S.A.	117651
Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l.	117666	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	117656
Comed	117663	Orbi Medic S.A.	117650
De'lyls S.à r.l.	117652	Ostara S.A.	117654
Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.	117666	Papiers Invest (Luxembourg) S.A.	117651
Editions Phi	117662	PRG Germany (Holding) S.à r.l.	117660
Egon Invest S.A.	117655	PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	117658
Elemonta S.A.	117662	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	117650
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l.	117688	RE French Investments 2 S.à r.l.	117696
Eurocom J.L.M. S.A.	117694	Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	117668
G4S General Services S.A.	117658	Sherwood Properties S.A.	117650
G4S Security Services S.A.	117665	S&M 6 S.à r.l.	117688
G4S Technologies S.à r.l.	117664	Solara S.à r.l.	117661
Guardian Luxguard I S.A.	117665	Tarkett GDL S.A.	117658
Guyra S.à r.l.	117689	Turkish Privatization Advisers S. à r.l. ..	117660
Interbasic Holding S.A.	117664	Turkish Privatization Investors S. à r.l. ..	117661
Jura Holding S.A.	117655	VERINVEST Holding S.A.	117695
LBREP III Adam S.à r.l.	117686	Winchester Square Holdings S.à r.l.	117654
		WP III Investments S.à r.l.	117656
		WP II Investments S.à r.l.	117664

Orbi Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.995.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19.08.2008

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19.08.2008 que le siège de la société Orbi Medic S.A. est transféré avec effet immédiat à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008122299/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.839.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2008 que Madame Sharon March a été révoquée de son poste de gérante de la société avec effet au 21 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122172/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 66.483.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Sherwood Properties SA qui s'est tenue en date du 22 juillet 2008 que:

1. Mademoiselle Eléonore PAULY, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO démissionnaire.

2. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour Extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120984/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.299.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social le 06 juin 2008

Le mandat de l'administrateur et du président du conseil, Monsieur Jean-Pierre Degand, demeurant à F-75015 Paris, 38, rue Ginoux, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée rend définitive la nomination de Monsieur Tim Albertsen, de nationalité danoise, ayant son domicile sis Tonysvej 26, 2920 Charlottenlund, Danemark, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Jean-Claude Renaud. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009

Pour Extrait et Publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard DE BOCK / Dominique ROGER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120987/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Middelkerke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 40.726.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Middelkerke Investments SA qui s'est tenue en date du 23 juillet 2008 que:

1. Mademoiselle Eléonore PAULY, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO démissionnaire.

2. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour Extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120983/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.976.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122509/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05251. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

De'lys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.696.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gérard MULLER, salarié commercial, né à Luxembourg, le 27 novembre 1970, demeurant à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

2) Monsieur Jos CIATTI, retraité, né à Pétange, le 18 mars 1943, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément.

3) Madame Aïcha EL KANIZI, commerçante, née à Ouled Kacem, (Maroc), le 21 septembre 1975, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} .- Dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DE'LYS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schouweiler, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Gérard MULLER, préqualifié, quarante-neuf parts sociales,	49
2) Monsieur Jos CIATTI, préqualifié, trente-six parts sociales,	36
3) Madame Aïcha EL KANIZI, préqualifiée, quinze parts sociales,	<u>15</u>
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.
2. L'assemblée nomme les personnes suivantes aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée:

- Madame Lin ZHU, cuisinière, épouse de Monsieur Fabrice PATIES, née à Jiangxi, (Chine), le 21 novembre 1975, demeurant à L-4450 Belvaux, 87, route d'Esch, gérant technique; et

- Madame Aïcha EL KANIZI, commerçante, née à Ouled Kacem, (Maroc), le 21 septembre 1975, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clement, gérante administrative.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MULLER; CIATTI; EL KANIZI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2008, Relation GRE/2008/3627. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents

0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122411/231/126.

(080142440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

— EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2008 que Madame Sharon March a été révoquée de son poste de gérante de la société avec effet au 21 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122134/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Ostara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.827.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122505/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02281. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Egon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.684.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2007, ainsi que les informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122506/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Jura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.962.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Carlo SCHLESSER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg le 2 juin 2008.

Le Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008122560/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1850 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

Il résulte de la décision des Actionnaires tenue en date du 12 septembre 2008, que les actionnaires ont pris la décision suivante:

- Election de Monsieur Marco Weijermans ayant son adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Gérant B de la société, pour une durée indéterminée avec effet au 3 septembre 2008.

- Election de Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Gérant B de la société, pour une durée indéterminée avec effet au 3 septembre 2008.

- Démission de EMPoint S.à r.l. ayant son siège social 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en tant que Gérant B de la société avec effet au 3 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCP-CMC III S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008122558/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 septembre 2008 que:
Sont nommés administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marco GHISOLFI, entrepreneur, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera Milan, Italie,
- Monsieur Marco TOSELLI, entrepreneur, demeurant au 19, via Carducci, Milan, Italie,
- Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008122557/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 17 janvier 2008

La démission de Monsieur Stéphane BEST demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1^{er} septembre 2006, en remplacement de Monsieur Stéphane BEST est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122563/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle d'Ute Bräuer, gérant de classe B, a changé et est désormais 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP III Investments S.à r.l.
SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008122561/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07016. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080142291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008122617/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08014. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.720,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2008 que les mandats des gérants, les Messieurs KAM-CHEONG et SCHELLEMANS ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée devant se tenir en l'an 2011.

Veuillez également prendre note que la dénomination correcte de l'associé unique est 'Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l.' au lieu de 'Cable & Wireless Global Business International S.à r.l.'

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 septembre 2008.

Pour la Société
Signatures
Un gérant

Référence de publication: 2008122616/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03532. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080142437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2007 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Danny Vandormael, administrateur et président du conseil d'administration, domicilié à B-8670 Oostduinkerke, 25, Hennegouwpad (Belgique), est acceptée avec effet au 31 janvier 2007;

- en remplacement, Monsieur Hans Bennetzen, domicilié à B-1200 Bruxelles, 8, Square Vergote, est nommé administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} février 2007 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

- Messieurs Jean-Claude Juchem, Michel Molitor et Robert Wiot sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Hans Bennetzen;

- Monsieur Jean-Claude Juchem;

- Monsieur Michel Molitor;

- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122615/321/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 25 janvier 2008, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet immédiat au 12 janvier 2008 de Monsieur Cognet Michel, demeurant au 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre, France de sa fonction d'Administrateur de la Société; et

- de coopter Monsieur Barthélemy Fabrice, né le 27 mars 1968 à Neuilly-sur-Seine demeurant au 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre, France, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour Tarkett GDL S.A.

Patrick Lommel

Référence de publication: 2008122614/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 803.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 4 septembre 2008

Le mandat du gérant:

PRG Germany (Holding) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.092.

a été renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122611/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Artago S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.227.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 14 août 2008

Il est décidé de remplacer Gordonvale Holding SA, administrateur démissionnaire, par cooptation de Madame Ruth Nissan, gérante de sociétés, demeurant à Ramat Gan, Israël, 39A Emek Haela

Il sera demandé aux actionnaires de ratifier cette cooptation lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dorénavant comme suit: Mme Ruth Nissan, Monsieur François Bourgon et Monsieur Jean-Yves Stasser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122613/6960/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration du 18 juillet 2008 que Monsieur Massimo Pensotti, né le 15 septembre 1948, à Busto Arsizio en Italie, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 30 juillet 2008 et qu'en remplacement, Monsieur Maurizio Ria, né le 22 mai 1956, à Milan en Italie, demeurant à Via Molinetto 1, Cernusco sul Naviglio, I-20063, Italie, lequel a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lors de ladite assemblée, les actionnaires seront invités à ratifier cette nomination.

A la date du 30 juillet 2008 le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Andrew Simon
- M. Kenneth Robert Beaty
- M. Hans Udo Wenzel
- M. Maurizio Ria
- M. Peter Fields
- M. Patrick Viterbo
- M. Lorenzo Salieri
- Ms Daphne Ribot
- M. Christophe Gammal

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Daphne Ribot
Administrateur

Référence de publication: 2008122609/6762/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

PRG Germany (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.700,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.092.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 4 septembre 2008

Le mandat des gérants:

1) Monsieur Michael McCAMMOND, gérant, né le 7 avril 1970 à Goroka (Papouasie-Nouvelle-Guinée), demeurant à 33, Rokesly Avenue, GB-N8 8N5, Londres, Royaume-Uni;

2) Monsieur Pierre METZLER, gérant, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3) Monsieur Georges GUDENBURG, gérant, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

a été renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122610/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Turkish Privatization Advisers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.941.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 25 août 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 25 août 2008 que:

L'associé unique accepte la démission de Mr Ender Oztas de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 août 2008 et décide de nommer Mrs Aysel Olçen Aydiner, née à Kozan (Turquie) le 11 août 1976, et demeurant Yapi Kredi Plaza, B Blok Kat:7 D:19/A Levent, Istanbul 34330 Turquie comme gérante de la Société avec effet au 7 août 2008.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey Group S.à r.l.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008122607/6762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Turkish Privatization Investors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.954.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 25 août 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 25 août 2008 que:

L'associé unique accepte la démission de Mr Ender Oztas de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 août 2008 et décide de nommer Mrs Aysel Olçen Aydiner, née à Kozan (Turquie) le 11 août 1976, et demeurant Yapi Kredi Plaza, B Blok Kat:7 D:19/A Levent, Istanbul 34330 Turkey comme gérante de la Société avec effet au 7 août 2008.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey Group S.à.r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008122608/6762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Solara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.609.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur GRUMBERG Alexandre, demeurant à L-8266, Mamer, 25, rue des Thermes Romains;

Dénommé le cédant d'une part,

et

2) Monsieur MEMAJ Albert, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 40, boulevard de Metz;

et

3) Madame AFFIGLIATTI Ginette, demeurant à F-54720, Cutry, 1bis, rue de Latiermont;

Dénommés les cessionnaires d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Alexandre GRUMBERG est propriétaire de 51 parts de la société à responsabilité SOLARA Sàrl, ayant pour siège social le 24,26, place de la Gare à L-1616 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80 609;

Monsieur GRUMBERG Alexandre cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, 49 parts de la société SOLARA Sàrl, à Monsieur MEMAJ Albert, et 2 parts de la société SOLARA Sàrl, à Madame AFFIGLIATTI Ginette tous deux acceptant, les parts dont s'agit.

Par les présentes cessions, Monsieur MEMAJ Albert devient propriétaire des 49 parts à lui cédées, à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Par les présentes cessions, Madame AFFIGLIATTI Ginette devient propriétaire des 2 parts à elle cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur GRUMBERG Alexandre, cédant, subroge Monsieur MEMAJ Albert et Madame AFFIGLIATTI Ginette, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant:

- le versement d'un prix de 5.000.- EUR,

- le versement sur le compte courant associé de Monsieur GRUMBERG Alexandre de la somme de 12.000.- EUR, avec possibilité de retrait immédiat de la somme versée,

117662

Signé: Monsieur Alexandre GRUMBERG, Monsieur MEMAJ Albert, Madame AFFIGLIATTI Ginette.

Fait et signé, en trois exemplaires, à Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008122606/1351/40.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08054. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Elemonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 107.738.

Auszug aus dem Bericht Ueber die ordentliche Generalversammlung der Aktionaere zum Geschaeftsjahr 2007 welche stattgefunden hat am 15. September 2008

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratmitglieder und des Rechnungskommissar erneuert werden müssen.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Mandate zu erneuern:

Herr Helmut Döring, Verwaltungsrat, in L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof

Herr Helmut Döring wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

Frau Christa Döring, Verwaltungsrat, in L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof.

Herr John Raben, Verwaltungsrat, in GB-NR 204 QB Swanton Morley, Hill House, 1

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates dauern bis zur Generalversammlung des Jahres 2014.

Das Mandat des Rechnungskommissar Fiduplan S.A., mit Adresse in L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B-44.563 wird erneuert.

Das Mandat des Rechnungskommissar dauert bis zur Generalversammlung des Jahres 2014.

Fuer gleichlautenden Auszug

Fiduplan S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008122604/752/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Editions Phi, Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 86.723.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, le 3 juillet 2008 à 15 heures

Bureau

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Kremer.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Francis Van Maele et Monsieur Marc Spautz.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolutions

5^{ème} résolution

L'Assemblée générale renomme aux fonctions d'administrateur d'Editions Phi S.A. pour une période de 6 ans:

- Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet,
- Monsieur Marc Spautz, né le 5 janvier 1953 à Luxembourg et domicilié à L-5401 Ahn, 2, rue de Niederdonven,
- Monsieur Francis Van Maele domicilié à Couty May, Durgort, Achill Island (Irlande),
- Monsieur Lambert Schlechter domicilié à L-9651 Eschweiler, 30 Duerfstrooss.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Commissaire Editpress Luxembourg S.A. ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal et pour une période d'un an.

117663

Cette résolution est prise à l'unanimité.
Résolutions extraites et conformes au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2008.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2008122601/2215/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Comed, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.689.

—
*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-1470 Luxembourg,
13, route d'Esch le 11 juin 2008 à 11.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Müller, présent et acceptant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Alvin Sold et Madame Danièle Fonck présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolutions

5^{ème} résolution

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Commissaire aux comptes et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution

L'Assemblée générale décide de conserver vacant le poste d'administrateur suite à la démission de Carlo Dickes, né le 4 mars 1947 à Luxembourg et domicilié à L-8127 Bridel, 4, Op der Dresch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Alvin Sold

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008122600/2215/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.609.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008122602/504/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle d'Ute Bräuer, gérant de classe B, a changé et est désormais 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP II Investments S.à r.l.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122599/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

—
Il résulte de la décision des associés tenue en date du 18 septembre 2008 de la société Interbasic Holding S.A. que des associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

2. Démission d'administrateur suivant à compter du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Interbasic Holding S.A.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2008122596/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

G4S Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.470.600,00.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

—
Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2007 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Danny Vandormael, administrateur et président du conseil d'administration, domicilié à B-8670 Oostduinkerke, 25, Hennegouwpad (Belgique), est acceptée avec effet au 31 janvier 2007;

- est ratifiée la nomination par cooptation de Monsieur Hans Bennetzen, domicilié à B-1200 Bruxelles, 8, Square Vergote, lors du conseil d'administration du 18 avril 2007 comme administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1er février 2007 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

- Messieurs Jean-Claude Juchem, Michel Molitor et Robert Wiot sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Hans Bennetzen;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122619/321/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.385.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 19 décembre 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 décembre 2007 au siège de la société, Zone Industrielle, Avenue de Luxembourg - L - 4940 Bascharage, que le conseil d'administration de la société a décidé de retirer James D. Moore, Administrateur du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué à la gestion journalière et de nommer Luc Theis en tant que nouvel Administrateur du Conseil d'Administration.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 18 avril 2008

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2008 au siège de la société, Zone Industrielle, Avenue de Luxembourg - L - 4940 Bascharage, que le conseil d'administration de la société a décidé de retirer Russell J. Ebeid, Georges Bourscheid, et David B. Jaffe, Administrateurs du Conseil d'Administration et de nommer Gabor Harakaly en tant que nouvel Administrateur du Conseil d'Administration.

Avis pour publication

Il est à noter que l'adresse professionnelle des Administrateurs Jean-Pierre de Bonhome, Jean-Luc Pitsch, Gabor Harakaly et Luc Theis se situe à «zone industrielle wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122649/3123/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 9.546.

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2007 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Danny Vandormael, administrateur et président du conseil d'administration, domicilié à B-8670 Oostduinkerke, 25, Hennegouwpad (Belgique), est acceptée avec effet au 31 janvier 2007;

- est ratifiée la nomination par cooptation de Monsieur Hans Bennetzen, domicilié à B-1200 Bruxelles, 8, Square Vergote, lors du conseil d'administration du 18 avril 2007 comme administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} février 2007 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

- Messieurs Jean-Claude Juchem, Michel Molitor et Robert Wiot sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2008.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Hans Bennetzen;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122620/321/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.698.

Cession de parts

En date du 4 septembre 2008, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) Deloitte & Touche GmbH, détenant 4 parts dans la société Dr. WOLLERT - Dr. ELMENDORFF S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts à la société Deloitte S.A.

2) Monsieur Friedhelm KLÄS détenant 3 parts dans la société Dr. WOLLERT - Dr. ELMENDORFF S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts à la société Deloitte S.A.

3) Monsieur Wolfgang GREWE détenant 3 parts dans la société Dr. WOLLERT - Dr. ELMENDORFF S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts à la société Deloitte S.A.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entièreté des parts, soit 10 parts représentant la totalité du capital social, est à inscrire comme suit:

Deloitte S.A., société immatriculée sous le numéro RCS B 67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008122597/799/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.155.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 12 Septembre 2008

- L'Associé Unique décide de prendre note de la démission de Mr. Jurgen M.J. Borgt, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, du poste de gérant de la société avec effet au 12 août 2008.

- L'Associé unique décide également de nommer Mme Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la société avec effet au 12 août 2008.

Au 12 août 2008 le Conseil de gérance sera donc composé de:

- RTC Administrators Ltd., ayant son siège social enregistré au Citrus Grove Building 5^{ème} étage, KY- Georges Town, Grand Cayman - Iles Caïmane;

- Mme Petra J.S. Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg;

- Mme Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122658/8548/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Mansford Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122680/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Mansford Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122679/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Mansford Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.858.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122678/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.734.

STATUTES

In the year Two Thousand and Eight on the Twenty-Seventh day of August

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Mr. Philippe CAMUS, born on 8 September 1958 in Choisy-le-Roi (France), residing at 84, chemin de Ruth, 1223 Cologny (Switzerland),

Here represented by Mrs. Helene Massard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 August 2008; and

- Mr. Miles D'ARCY-IRVINE, born on 12 September 1947 in Peking (China), residing at 6, chemin en Oussin, 1169 Yens, (Switzerland),

Here represented by Mrs. Helene Massard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 August 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter (the "Shareholders") created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company will exist under the name of SHAFTESBURY (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors (as defined hereafter).

2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

2.4 In the event that in the view of the Board of Directors (Conseil de Gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors (Conseil de Gérance).

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in any form whatsoever in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

3.4 The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Subscribed capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500.-) divided into Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Shares.

6.1 All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

6.2 The Shareholders' register may be examined by any Shareholder and will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of shares held by that Shareholder, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

6.3 Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4 Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' register.

6.5 Certificates reflecting the recordings in the Shareholders' register will be delivered to the Shareholders.

6.6 The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Transfer of shares - General.

7.1 In the case of plurality of Shareholders, and notwithstanding Articles 8, 9, 10 and 11 of the Articles of Incorporation, the shares held by each Shareholder may only be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

7.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting

7.3 Transfer of shares must be recorded by a private or notarial deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.4 The Shareholders shall not permit the shares to become subject to any liens except in case of a pledge of shares to a bank or financial institution made by any Shareholder provided that the Shareholder retains the voting rights on the shares.

7.5 If a Shareholder which is a company or a Permitted Transferee (as defined hereafter) of such Shareholder is declared bankrupt or suffers for a voluntary or judicial liquidation or any other similar procedure whatsoever over it, such Shareholder or Permitted Transferee shall be deemed to have given a Transfer Notice (as defined hereafter), in the meaning of article 8.1, to the Company in respect of all of the shares (the "Transfer Shares") held by such Shareholder and/or such Permitted Transferee. Such compulsory transfer will follow the procedures described in articles 8.2 to 8.7 inclusive. Should the Transfer Shares not be purchased by the other Shareholders, the Company shall redeem the Transfer Shares in accordance with provisions of the law providing for share redemption.

Art. 8. Pre-emption on transfer.

Obligation to give notice of desire to transfer

8.1 Any person proposing to transfer any shares other than in connection with (i) a transfer pursuant to Article 11 (Permitted Transfers) or (ii) a transfer pursuant to Article 8 (Drag along Rights) where the Majority Shareholder (as defined hereafter) wishes to transfer all of its shares (a "Proposing Transferor") shall be required before effecting, or purporting to effect, a transfer, to give a notice to the Company (a "Transfer Notice") that he desires to transfer the shares and shall state in the Transfer Notice the identity of the person (if known) to whom he desires to transfer the shares and also the number of shares which he intends to transfer (the "Sale Shares"). The Transfer Notice shall, when practically possible, in addition:

(a) include such other details of the proposed transfer as the Board of Directors (Conseil de Gérance) may in their absolute discretion determine;

(b) state whether the Proposing Transferor is willing to transfer some only of the Sale Shares; and

(c) not be revocable except with the consent of the Board of Directors (Conseil de Gérance), and the date of the Transfer Notice shall be the date on which the Company has received the Transfer Notice and shall be referred to hereafter as the "Notice Date".

Company agent for sale

8.2 The Transfer Notice shall constitute the Company as the Proposing Transferor's agent for the sale of the legal title to and entire beneficial interest in the Sale Shares and all rights attached to the Sale Shares, at the Prescribed Price (which shall be calculated in accordance with Articles 8.3 and 8.4 below) to any Shareholder or to any other person selected or approved by the Board of Directors (Conseil de Gérance) on the basis set out in the following provisions of these Articles.

Determination of the Prescribed Price

8.3 The Prescribed Price shall be whichever is applicable of:

(a) the price per Sale Share agreed not more than one month before the Notice Date between the Proposing Transferor and the Board of Directors (Conseil de Gérance) as representing the market value of the Sale Shares (less the amount per Sale Share of any dividend or other distribution declared or made after such agreement and prior to the Notice Date); or

(b) if no such agreement has been reached by the Notice Date, the price contained in a bona fide offer received from a third party by the Proposing Transferor not more than one month before the Notice Date and which remains open for acceptance in respect of the Sale Shares until at least seven days after the last date for compliance with the pre-emption provisions contained in this Article 8 (but subject to the right of the Board of Directors (Conseil de Gérance) to satisfy themselves that such offer is bona fide, and for the consideration stated in the offer without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser); or

(c) if neither paragraph (a) nor (b) applies, the price is determined in accordance with Article 8.4 by an independent accountant (réviseur d'entreprise) (hereinafter referred to as the "Accountant"), to be appointed by unanimous approval of the Shareholders' meeting within ten (10) Business Days following the Notice Date, and if they fail to approve the appointment of the Accountant, the Accountant shall be appointed by the chairman of the Institute of the Independent Accountants (Institut des Réviseurs d'Entreprise) at the request of any Shareholder.

Determination by the Accountant

8.4 If the price is to be determined by the Accountant following the giving of the Transfer Notice, the Board of Directors (Conseil de Gérance) shall refer the matter to the Accountant and the Accountant shall determine and certify to the Board of Directors (Conseil de Gérance) the amount which represents in their opinion market value of each Sale Share as at the Notice Date. For this purpose the market value shall be the amount a willing buyer would pay to a willing seller with no discount being applied or premium added due to the Sale Shares where relevant conferring a minority or majority

voting rights in the shares or any class of shares in the capital of the Company. In making and certifying their determination under this Article the Accountant shall act at the cost and expense of the Company as experts and not as arbitrators and their determination shall in the absence of manifest error be final and binding on all persons concerned and, in the absence of fraud, they shall be under no liability to any person by reason of their determination or certificate.

Offer to other Shareholders

8.5 Promptly following the Prescribed Price being agreed or determined in accordance with this Article 8, all Sale Shares shall by notice in writing be offered by the Company to each Shareholder, other than the holder of the Sale Shares, for purchase at the Prescribed Price on a pari passu and pro rata basis to their existing respective holdings of shares (as nearly as may be without involving fractions). Each such offer:

(a) shall stipulate a period of time being not less than seven nor more than 21 days during which it must be accepted in writing or in default will lapse as regards that offeree (the "Initial Offer Period"); and

(b) may stipulate that any Shareholder who desires to purchase more Sale Shares than the proportion to which he is entitled shall in his acceptance state how many excess Sale Shares he wishes to purchase.

Any Sale Shares not purchased by any Shareholder shall be used to satisfy the requests by acceptors for excess Sale Shares pro rata to their existing respective holdings of shares.

Offers to third parties

8.6 Any Sale Shares not purchased by Shareholders pursuant to the foregoing provisions of these Articles by the end of the Initial Offer Period may be offered by the Board of Directors (Conseil de Gérance) to such persons as they may think fit for purchase at the Prescribed Price for a period of 20 Business Days following expiry of the Initial Offer Period (the "Further Offer Period").

Proposing Transferor bound to transfer Sale Shares

8.7 If the Company shall within the Initial Offer Period or Further Offer Period find a purchaser to purchase any of the Sale Shares and notifies the Proposing Transferor he shall be bound, upon payment to him of the Prescribed Price, to transfer such shares to the respective purchaser(s) with full title guarantee, provided that, if in the Transfer Notice the Proposing Transferor stated that he was willing to transfer all and not some only of the Sale Shares, this provision shall not apply unless the Company shall have found purchasers for all of the Sale Shares. Every notice given by the Company under this Article 8.7 shall state the name and address of each purchaser and the number of Sale Shares agreed to be purchased by him. The sale and purchase of the Sale Shares shall be completed at a place and time (not being less than three days nor more than 10 days after the end of the Further Offer Period) to be appointed by the Shareholders' meeting and shall be subject to the Shareholders' meeting's approval of such sale and purchase of the Sale Shares in accordance with Articles 7.1 and 7.2 of these Articles of Incorporation.

Ability of Proposing Transferor to sell Sale Shares to a third party

8.8 If the Company gives notice to the Proposing Transferor that:

(a) it has no prospect during the Initial Offer Period or Further Offer Period of finding purchasers for any of the Sale Shares; or

(b) it has not within the Initial Offer Period or Further Offer Period found purchasers willing to purchase all or some of the Sale Shares, the Proposing Transferor shall at any time during a period of thirty (30) Business Days after the end of the Further Offer Period (the "Third Offer Period") be entitled to transfer those Sale Shares specified in the notice given by the Company pursuant to this Article 8.8 to any person by way of a bona fide sale at any price which is not less than the Prescribed Price (after deducting, where appropriate, any dividend or other distribution declared or made after the date of the Transfer Notice and to be retained by the Proposing Transferor). Any such sale is to be conditional upon:

(i) all the unsold Sale Shares being included in the sale if in the Transfer Notice the Proposing Transferor stated that he was willing to transfer all and not some only of the Sale Shares; and

(ii) the Directors (Gérants) being satisfied that the Sale Shares are being transferred under this Article pursuant to a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser

(iii) prior approval of the general meeting of the Shareholders in accordance with Articles 7.1 and 7.2 of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Drag along Rights.

9.1 If at any time the Majority Shareholder, as such term is defined in Article 15.2, (for the purpose of this Article 8 the "Seller") wishes to transfer all or any of its shares (the "Offered Shares") pursuant to a bona fide arm's length transaction (the "Transaction") to a third party (other than an Affiliate, as such term is defined in Article 11.1 (a)) (the "Purchaser"), including pursuant to a transfer of shares pursuant to Article 8.8, then the Seller shall have the option to require all (but not some only) of the other shareholders to transfer to the Purchaser or as the Purchaser directs such proportion of their respective holdings of shares as is equal to the proportion which the Offered Shares bears to the Seller's total holding of shares (the "Dragged Shares"), by giving a notice (the "Drag Along Notice") to that effect to all such other shareholders (the "Drag Along Shareholders"), specifying:

(a) the closing date on which and the place where the Transaction shall be completed;

(b) that the Drag Along Shareholders are, or will, in accordance with this Article 9, be required to transfer their Dragged Shares (which shall include any shares issued pursuant to or in connection with their holdings of Dragged Shares after the service on them of the Drag Along Notice);

(c) the price at which the Dragged Shares are proposed to be transferred, which such price shall be a price equal to the price per share received or proposed to be received by the Seller pursuant to the Transaction (the "Proposed Price"); and

(d) any other material terms and conditions of such Transaction, including payment formalities, provided that this clause 9.1 shall be subject to the provisions of Article 8 (Pre-emption on transfer) where the Majority Shareholder wishes to transfer some and not all of its shares.

9.2 The Drag Along Notice may be served on the Drag Along Shareholders prior to fifteen (15) Business Days from completion of the Transaction. For the purpose of these Articles of Incorporation, "Business Days" shall mean a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which commercial banks in Luxembourg are open for business to the general public.

9.3 The transfer of Dragged Shares shall be subject to the general Shareholders' meeting granting approval of the transfer of the Dragged Shares in accordance with Articles 7.1 and 7.2 of these Articles of Incorporation and shall be completed as follows:

(a) the transfer of the Dragged Shares shall be transferred free of encumbrances and with all rights attaching thereto;

(b) each Shareholder shall deliver to the Purchaser a certificate representing its own shares or other evidence of title in respect of such shares duly endorsed in the name of the Purchaser or as directed by the Purchaser together with the necessary instrument of transfer and the other Shareholders and the Company will ensure that such transfer shall promptly be entered in the Shareholders' register; and

(c) each Shareholder shall do all such other acts and/or execute all such other documents in a form satisfactory to the Purchaser as the Purchaser may reasonably require to give effect to the transfer of title to it of the Offered Shares and the Dragged Shares.

9.4 If a Drag Along Shareholder fails or refuses to transfer any Dragged Shares within fifteen (15) Business Days after receipt of the Drag Along Notice:

(a) the defaulting Drag Along Shareholder shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Majority Shareholder to execute and deliver on such Drag Along Shareholder's behalf the necessary instruments of transfer(s) and to do any other acts and/or execute any other deeds and documents on the Drag Along Shareholder's behalf required to effect the transfer of title to the Purchaser of the Dragged Shares;

(b) the Company shall receive the purchase money in trust for the Drag Along Shareholder and the receipt by the Company for the purchase money shall be a good discharge for the Purchaser, who shall not be bound to see to the application of the purchase money;

(c) the Company shall cause the Purchaser to be registered as holder of the relevant Dragged Shares; and

(d) once registration has taken place in purported exercise of the power contained in this Article 9.4, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 10. Tag Along Rights.

10.1 Subject at all times to the provisions of Articles 7 (Transfer of shares- general), 8 (Pre-emption on transfer) and 9 (Drag along Rights), in the event a Shareholder (the "Seller") wishes to sell any of its shares (the "Offered Shares") pursuant to a bona fide arm's length transfer (the "Transfer") to a third party (other than an Affiliate) (the "Transferee"), pursuant to a transfer of shares pursuant to Article 8.8, then the Shareholder shall give to the other Shareholders (the "Tag Along Shareholders") a written notice not later than ten (10) Business Days following commencement of the Third Offer Period (the "Tag Along Notice") setting out:

(a) its intention to sell the Offered Shares;

(b) the proposed sale price (which may be payable in cash or in consideration other than cash); and

(c) any other material terms and conditions of the Transfer, including the identity of the Transferee and the intended date of completion of the Transfer, provided that the obligation to give a notice pursuant to this Article 10.1 shall not be required to be given by the Majority Shareholder to the extent it exercises its right to issue a Drag Along Notice pursuant to Article 9.

10.2 The Tag Along Shareholders shall have, within ten (10) Business Days following the date of the Tag Along Shareholders' receipt of such Tag Along Notice, the right to deliver a reply notice (the "Reply Notice") to the Seller setting forth their irrevocable and unconditional decision to require the Seller to include in the Transfer contemplated by the Tag Along Notice the aggregate of such proportion of each Tag Along Shareholder's holding of shares as is equal to the proportion which the Offered Shares bears to the Seller's total holding of shares.

10.3 Following the receipt of the Reply Notice, the Seller shall be obligated to include in such sale the shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per share equal to the price indicated in the Tag Along Notice and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag Along Notice.

10.4 If the Tag Along Shareholders (or any of them) do not issue a Reply Notice in accordance with Article 10.2 the Seller may, without any further obligation to the Tag Along Shareholders, transfer its shares at a purchase price per Share not lower than the price indicated in the Tag Along Notice.

10.5 In the event the Tag Along Shareholders have delivered a Reply Notice in accordance with the provisions of Article 10.2, the sale by the Seller of the shares set forth in the Tag Along Notice and the sale by the Tag Along Shareholders of their shares as set forth in the Reply Notice shall take place insofar as is practicable simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by the Seller to the Tag Along Shareholders in writing, the Seller and the Tag Along Shareholders (or any of them) shall:

(a) transfer title to the Transferee of the shares being sold, free and clear of encumbrances and with all rights attached thereto; and

(b) execute and deliver any such documents and instruments required to effect the transfer of title to such shares to the Transferee, free and clear of encumbrances.

10.6 The Company will ensure that such Transfer shall promptly be entered in the Shareholders' register.

Art. 11. Permitted Transfers.

11.1 Subject to the provisions of Article 7 and 11.2, any Shareholder may sell or transfer shares without complying with Articles 8, 9 and/or 10 which are applicable to the relevant Shareholder if:

(a) the sale or transfer is to an Affiliate (as defined hereafter) of that shareholder. An "Affiliate" shall mean, with respect to any given person, a person that controls, is controlled by, or is under common Control (as defined hereafter) with the given person or funds managed or advised by any of the foregoing. "Control" shall mean, in relation to a body corporate, the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person (i) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (ii) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate; or

(b) Any Shareholder may at any time transfer all or any of his shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee of any person or persons may at any time transfer any shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons; or

(c) Any Shareholder may at any time transfer all or any of his shares to a trustee of a trust established for the benefit of the Shareholder and his family or where the Shareholder is itself a trustee to the trustees of any other trust where there is at least one common beneficiary of each trust and, in either case, to a body corporate controlled by such a trust, and any transferee of shares pursuant to Article 11.1 shall be a "Permitted Transferee".

11.2 In relation to any sale or transfer contemplated by article 11.1, the following provisions of this article 11.2 must first be complied with:

(a) the other Shareholders must be given not less than 5 Business Days' prior written notice of the proposed sale or transfer; and

(b) a transferee must first give an undertaking to the Company that if the transferee ceases to be a Permitted Transferee of the relevant Shareholder, all of the shares held by the transferee will, before the cessation, be transferred back to such Shareholder or to another Permitted Transferee of such Shareholder.

11.3 In the event of a public offering and related listing on a stock exchange of the securities of the Company:

(a) the provisions of Article 7.5, Article 8, Article 9 and Article 10 shall not apply in respect of such public offering; and

(b) thereafter, Article 7.5, Article 8, Article 9 and Article 10 shall cease to apply and each of the Shareholders shall be entitled to freely sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any legal or beneficial interest in any shares free of those restrictions.

Art. 12. Anti-Dilution Protection. Whenever the Company issues additional shares, all Shareholders shall be entitled to acquire a proportion of such new shares pro rata to their then respective holdings of shares, at the same price and subject to the same terms and conditions.

Art. 13. Increase and reduction of capital.

13.1 The capital of the Company may be increased or reduced in one (1) or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by both, these Articles of Incorporation and Article 199 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"),

13.2 The new shares to be subscribed for will be offered in accordance with Article 12. The Board of Directors (Conseil de Gérance) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty calendar days.

13.3 Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors (Conseil de Gérance) to do so.

Art. 14. Acquisition of own shares.

14.1 The Company may acquire its own shares.

14.2 The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of Directors (Conseil de Gérance)**Art. 15. Board of Directors (Conseil de Gérance).**

15.1 The Company will be administered by a board of directors (Conseil de Gérance) (the "Board of Directors") composed of a minimum of three (3) members who need not be Shareholders (the "Directors").

15.2 Upon any change in the Company's shareholding following the Company's incorporation, the Board of Directors (Conseil de Gérance) shall be composed of a minimum of two (2) Class A Directors proposed to election by the Shareholder holding at least 55% of the share capital (the "Majority Shareholder") and of one (1) Class B Director proposed to election by the Shareholders holding less than 55% of the share capital (the "Minority Shareholders").

15.3 The Directors (Gérants) will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders' meeting.

15.4 In the event of a vacancy on the Board of Directors (Conseil de Gérance), the remaining Directors (Gérants) may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

16.1 The Board of Directors (Conseil de Gérance) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director (Gérants) and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (Conseil de Gérance) and of the Shareholders.

16.2 The Board of Directors (Conseil de Gérance) will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors (Conseil de Gérance) must be convened if any two (2) Directors (Gérants) so require.

16.3 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors (Conseil de Gérance) and of the Shareholders, except that in his absence the Board of Directors (Conseil de Gérance) may appoint another Director (Gérants) and the general meeting of Shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

16.4 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

16.5 The notice may be waived by the written consent received by fax or by telegram from each Director (Gérant). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

16.6 Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (Conseil de Gérance) may from time to time determine.

16.7 Any Director (Gérant) may act at any meeting of the Board of Directors (Conseil de Gérance) by appointing in writing, by fax or by telegram another Director (Gérant) as his proxy.

16.8 In the event the Company has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, a quorum of the Board of Directors (Conseil de Gérance) shall be the presence or the representation of any two (2) Class A Directors.

16.9 Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors (Gérants) present or represented at such meeting.

16.10 One (1) or more Directors (Gérants) may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

16.11 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors (Conseil de Gérance) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Directors (Gérants).

Art. 17. Minutes of meetings of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

17.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors (Conseil de Gérance) will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

17.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

Art. 18. Powers of the Board of Directors (Conseil de Gérance). The Board of Directors (Conseil de Gérance) is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

Art. 19. Delegation of Powers.

19.1 The Board of Directors (Conseil de Gérance) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more Directors (Gérants), officers, executives, employees or other persons who may but need not be Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

19.2 Delegation of daily management to a member of the Board of Directors (Conseil de Gérance) is subject to previous authorisation by the general meeting of Shareholders.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Directors (Gérants) or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2 Any Director (Gérant) or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, provided such interests are fully disclosed to the other Directors (Gérants).

20.3 The Company shall indemnify any Director (Gérant) or officer, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such fraud, gross negligence or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Representation of the Company.

21.1 As long as the Company has not appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, including the signature of a Luxembourg resident director.

21.2 If the Company appoints one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by either (i) the joint signatures of any Class A Director and one Class B Director or (ii) the joint signatures of any two Class A Directors or (iii) the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors (Conseil de Gérance), within the limits of such power.

NB the following articles need re-numbering.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders.

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

22.2 Such meeting shall have the powers conferred upon it by law.

Art. 23. Annual General Meeting.

23.1 The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirtieth day of the month of May of each year, at 2 p.m.

23.2 If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 24. Other General Meetings.

24.1 The Board of Directors (Conseil de Gérance) may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

24.2 Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors (Conseil de Gérance), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Procedure, Vote.

25.1 Shareholders will meet upon call by the Board of Directors (Conseil de Gérance) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

25.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.3 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

25.4 The Board of Directors (Conseil de Gérance) may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

25.5 Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

25.6 One (1) vote is attached to each Share.

25.7 Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two (2) members of the Board of Directors (Conseil de Gérance).

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors (Conseil de Gérance) shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 27. Appropriation of Profits.

27.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

27.2 The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

27.3 Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors (Conseil de Gérance) may pay out an advance payment on dividends.

The Board of Directors (Conseil de Gérance) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Philippe CAMUS	5,000	5,000	40%	100%
Miles D'ARCY IRVINE	7,500	7,500	60%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by five Directors (Gérants):

- Mr Michael AZOULAY, born on 9 May 1975 in Vaulx-en-Velin (France), residing professionally at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed as Director (Gérant),

- Mr Philippe CAMUS, born on 8 September 1958 in Choisy-le-Roi (France), residing at 84, chemin de Ruth, 1223 Coligny (Switzerland), is appointed as Director (Gérants),

- Mr, Miles D'ARCY-IRVINE, born on 12 September 1947 in Peking (China), residing at 6, chemin en Oussin, 1169 Yens, (Switzerland) is appointed as Director (Gérant),

- Mr Christophe FASBENDER born on 6 December 1977 in Arlon (Belgium), residing professionally at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed Director, (Gérant)

- Mr Ulrich RITTER, born on 8 March 1959 in Dortmund (Germany), residing professionally at 49/53, avenue des Champs-Élysées, 75362 (France), is appointed Director (Gérant).

2. The registered office of the Company shall be established at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

ONT COMPARU:

- M. Philippe CAMUS, né le 8 septembre 1958 à Choisy-le-Roi (France), résidant au 84, chemin de Ruth, 1223 Cologny (Suisse),

ici représenté par Helene Massard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 août 2008; et

- M. Miles D'ARCY-IRVINE, né le 12 septembre 1947 à Peking (China), résident au 6, chemin en Oussin, 1169 Yens, (Suisse),

ici représenté par Helene Massard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 août 2008.

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des parts sociales ci-après (les "Associés") créées une société (la "Société") sous forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination SHAFTESBURY (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (comme défini ci-dessous).

2.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil de Gérance.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par le droit luxembourgeois.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

3.4 La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés votant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Toutes les parts sociales seront sous la forme de parts sociales nominatives, au nom d'une personne déterminée, et relatées dans le registre d'Actionnaires, en conformité avec l'Article 185 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

6.2 Tout Associé pourra prendre connaissance du registre des Actionnaires qui sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque Associé et l'indication du nombre des parts sociales détenues par cet Associé, l'indication des paiements effectués sur ses parts sociales, ainsi que les transferts des parts sociales et leur date.

6.3 Chaque Associé notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

6.4 La propriété des parts sociales nominatives résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires.

6.5 Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Associés seront délivrés aux Associés.

6.6 La Société pourra émettre des certificats de parts sociales multiples.

Art. 7. Le Transfert de parts sociales.

7.1 En cas de pluralité d'Associés, et nonobstant les Articles 8, 9, 10 et 11 des présents Statuts, les parts sociales détenues par tout Associé seront transférées qu'en conformité avec les Articles 189 et 190 de la Loi.

7.2 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du code civil.

7.4 Les Associés ne pourront pas permettre que les parts sociales fassent l'objet de nantissement, sauf en cas de gage des parts sociales au profit d'une banque ou d'une institution financière faite par un Associé, sous réserve que l'Associé conserve le droit de vote attaché aux parts sociales.

7.5 Si un Associé, qui est une société ou un Cessionnaire Autorisé de cet Associé (comme défini ci-dessous), est déclarée en faillite, fait l'objet d'une procédure de liquidation volontaire ou judiciaire ou de toute autre procédure similaire, il sera considéré que cet Associé ou ce Cessionnaire Autorisé auront transmis un Avis de Cession, au sens de l'article 8.1, à la Société, portant sur toutes les Parts sociales (les "Parts Sociales Cédées") détenues par cet Associé et/ou ce Cessionnaire Autorisé. Cette cession obligatoire suivra les procédures décrites aux articles 8.2 à 8.7 inclus. Si les Parts Sociales Cédées ne sont pas achetées par les autres Associés, la Société devra racheter les Parts Sociales Cédées, dans les conditions prévues par la loi pour le rachat de parts sociales.

Art. 8. Préemption eu égard à la cession.

Obligation de notification concernant le souhait de cession

8.1 Toute personne qui propose de céder des parts sociales dans d'autres cas que ceux concernant (i) une cession dans le cadre de l'Article 11 (Cessions Autorisées) ou (ii) une cession dans le cadre de l'Article 8 (Droits "Drag Along") dans laquelle l'Associé Majoritaire (comme défini ci-dessous) souhaite céder toutes ses parts sociales ("Cédant Proposant"), devrait avant d'effectuer ou de souhaiter effectuer une cession, aviser la Société ("Avis de Cession") qu'il souhaite céder les parts sociales, et devrait indiquer dans l'Avis de Cession l'identité de la personne (si elle est connue) à laquelle il souhaite céder les parts sociales ainsi que le nombre de parts sociales qu'il voudrait céder (les "Parts Sociales de Vente"). De plus, l'Avis de Cession devrait, si cela est pratiquement possible:

(a) contenir d'autres détails concernant la cession proposée tels que déterminés en toute discrétion par le Conseil de Gérance;

(b) indiquer si le Cédant Proposant accepterait de céder une partie seulement des Parts Sociales de Vente; et
(c) être irrévocable sauf avis contraire du Conseil de Gérance, et la date de l'Avis de Cession serait la date où la Société a reçu l'Avis de Cession et sera désignée ci-après comme la "Date de l'Avis".

La Société comme agent de vente

8.2 L'Avis de Cession constitue la Société comme agent du Cédant Proposant pour la vente du titre de propriété et toutes les participations bénéficiaires dans la Vente des parts sociales et tous les droits attachés aux Parts Sociales de Vente, au Prix Imposé (lequel est calculé conformément aux Articles 8.3 et 8.4 ci-dessous), à tout Associé ou toute autre personne désignée ou agréée par le Conseil de Gérance selon les dispositions suivantes de ces Articles.

Détermination du Prix Imposé

8.3 Le Prix Imposé est celui qui sera en vigueur selon ce qui suit:

(a) le prix de toute Part Sociale de Vente pour lequel il y a eu un accord pas plus d'un mois avant la Date de l'Avis entre le Cédant Proposant et le Conseil de Gérance, reflétant la valeur de marché des parts sociales de Vente (moins, pour toute Part Sociale de Vente, le montant de tout dividende ou autres distributions annoncées ou faites après cet accord ou avant la Date de l'Avis); ou

(b) si un tel accord n'est pas obtenu à la Date de l'Avis, le prix indiqué dans une offre de bonne foi reçue d'une tierce partie par le Cédant Proposant pas plus d'un mois avant la Date de l'Avis et qui reste en vigueur eu égard aux Parts Sociales de Vente jusqu'à au moins sept jours après la date butoir de conformité avec les dispositions de préemption contenues dans cet Article 8 (mais sous réserve du droit du Conseil de Gérance de reconnaître que cette offre est de bonne foi et pour la contrepartie indiquée dans l'offre sans aucuns rabais, déductions ou remises quelconques à l'acheteur); ou

(c) si ni le paragraphe (a) ni (b) ne s'applique, le prix est déterminé conformément à l'Article 8.4 par un réviseur d'entreprise (le "Réviseur d'Entreprise") nommé à l'unanimité par l'assemblée générale des Associés endéans dix (10) Jours Ouvrables suivant la Date de l'Avis, et si aucun Auditeur n'a pu être nommé à l'unanimité, le Réviseur d'Entreprise sera nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise à la demande de tout Associé.

Détermination par le Réviseur d'Entreprise

8.4 Si le prix devait être déterminé par le Réviseur d'Entreprise suite à la remise de l'Avis de Cession, le Conseil de Gérance soumettra la question au Réviseur d'Entreprise et le Réviseur d'Entreprise détermineront et certifieront au Conseil de Gérance le montant qui représente à leur avis la valeur de marché de chaque Action de Vente suivant la Date de l'Avis. A cette fin la valeur de marché est le montant qu'un acheteur potentiel paierait à un vendeur potentiel sans qu'une décote ne s'y applique ou qu'une prime s'y ajoute suite aux Parts Sociales de Vente si cela est applicable et selon les cas donnant des droits de vote minoritaires ou majoritaires sur les parts sociales ou toute classe de parts sociales dans le capital de la Société. En fournissant et certifiant leur détermination conformément à cet Article les Auditeurs agiront comme experts payés par la Société et non point comme arbitres, et leur détermination sera, en l'absence de toute erreur manifeste, définitive et liant toutes les parties en cause et, sauf en cas de fraude, ne sont sujet à aucune responsabilité envers quiconque en raison de leur détermination ou de leur certificat.

Offre à d'autres Associés

8.5 Diligemment suite au Prix Imposé pour lequel il y a accord ou qui est déterminé conformément à cet Article 8, toutes les Parts Sociales de Vente seront offertes suite à un avis écrit par la Société à chaque Associé, autre que le détenteur des Parts Sociales de Vente, pour l'achat au Prix Imposé sur la base pari passu (en part égale) et au prorata de leurs détentions respectives courantes de parts sociales (autant que possible sans inclure des rompus d'action). Chacune de ces offres:

(a) stipulera une période intermédiaire qui n'est pas moins que sept mais pas plus que 21 jours pendant laquelle elle devrait être acceptée par écrit ou sinon deviendra caduque eu égard le destinataire de l'offre (la "Période Initiale d'Offre"); et

(b) pourrait stipuler que tout Associé qui voudrait acheter plus de Parts Sociales de Vente que la part à laquelle il a droit devra dans son acceptation indiquer combien de Parts Sociales de Vente supplémentaires il voudrait acheter.

Toute Part Sociale de Vente qui n'est pas acquise par un Associé sera utilisée pour satisfaire les demandes des accepteurs en ce qui concerne les Parts Sociales de Ventes supplémentaires au prorata de leurs détentions respectives courantes de parts sociales.

Offres aux tierces parties

8.6 Toute Part Sociale de Vente non achetée par des Associés en vertu des dispositions susdites de ces Articles à la fin de la Période Initiale d'Offre pourrait être offerte par le Conseil de Gérance aux personnes qu'il jugera apte à acheter au Prix Imposé pour une période de 20 Jours Ouvrables suite à l'échéance de la Période Initiale d'Offre ("Période Supplémentaire d'Offre").

Le Cédant Proposant obligé de céder les Parts Sociales de Vente

8.7 Si la Société trouve durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre un acheteur pour acheter une ou plusieurs Parts Sociales de Vente et avise le Cédant Proposant, il sera obligé, lorsqu'il le Prix Imposé lui sera payé, de céder ces parts sociales à ou aux acquéreur(s) respectif(s) avec une garantie de titre de propriété complet, pourvu que, si dans l'Avis de Cession le Cédant Proposant a indiqué qu'il avait l'intention de céder tout et non une partie

seulement des Parts Sociales de Vente, cette disposition ne s'appliquera pas à moins que la Société aura trouvé des acquéreurs pour toutes les Parts Sociales de Vente. Chaque avis soumis par la Société en vertu de cet Article 8.7 indiquera le nom et l'adresse de tout acheteur et le nombre de Parts Sociales de Vente pour lequel un accord est établi pour qu'elles soient achetées par lui. La vente et l'achat des Parts Sociales de Vente seront conclus à l'endroit et à la date (à condition qu'ils ne soient pas moins de trois jours et pas plus que 10 jours après la fin de la Période) désignés et sujet à l'agrément de l'assemblée générale de la vente et de l'achat de ces Parts Sociales de Vente en conformité avec les Articles 7.1 et 7.2 des présents Statuts.

Supplémentaire d'Offre.

Capacité du Cédant Proposant de vendre des Parts Sociales de Vente à une tierce partie

8.8 Si la Société avise le Cédant Proposant que:

(a) elle n'a pas la possibilité durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre de trouver des acheteurs pour tout ou partie des Parts Sociales de Vente; ou

(b) elle n'a pas durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre trouvé des acheteurs qui voudraient acheter tout ou partie des Parts Sociales de Vente, le Cédant Proposant sera habilité à n'importe quel moment durant une période de trente (30) Jours Ouvrables après la fin de la Période Supplémentaire d'Offre (la "Troisième Période d'Offre") de céder ces Parts Sociales de Vente indiquées dans l'avis remis par la Société dans le cadre de cet Article 8.8 à toute personne à travers une vente de bonne foi à un prix qui n'est pas moins que le Prix Imposé (après avoir déduit, là où il est opportun, tout dividende ou toute autre distribution annoncée ou faite après la date de l'Avis de Cession et qui devrait être gardé par le Cédant Proposant).

Chacune de ces ventes dépendra de:

(i) toutes les Parts Sociales de Vente invendues comprises dans la vente si dans l'Avis de Cession le Cédant Proposant indique qu'il avait l'intention de céder toutes et non une partie seulement des Parts Sociales de Vente;

(ii) les Gérants étant satisfaits que les Parts Sociales de Vente sont cédées en vertu de cet Article conformément à une vente sérieuse pour la contrepartie indiquée dans l'Avis de Cessions sans aucun rabais, déduction, ou remise quelconques à l'acheteur; et

(iii) l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés en conformité avec les Articles 7.1 et 7.2 des présents Statuts.

Art. 9. Droits "Drag Along" (de Traînage).

9.1 A tout moment si l'Associé Majoritaire, ainsi que ce terme est défini dans l'Article 15.2 (aux fins de cet Article 8, le "Vendeur"), voudrait céder tout ou partie de ses parts sociales (les "Parts sociales Offertes") conformément à une transaction de bonne fois au prix du marché (la "Transaction") à une tierce partie (autre qu'une Filiale, ainsi que ce terme est défini dans l'Article 11.1 (a)) ("Acheteur"), y compris dans le cadre d'une cession de parts sociales conformément à l'Article 8.8, dès lors le Vendeur aura la possibilité d'exiger que tous (et non quelques-uns seulement) les autres Associés cèdent à l'Acheteur, ou selon que l'Acheteur le demande, la part de leurs avoirs respectifs en Parts sociales qui serait égale à la proportion de ces Parts Sociales de Vente sur l'avoir total de parts sociales du Vendeur (les "Parts Sociales Traînées (Dragged)"), en soumettant un avis ("Avis Drag Along") en ce sens à tous les autres Associés (les "Associés Drag Along (de Traînage)"),

indiquant:

(a) la date de clôture de, et l'endroit où, la Transaction sera conclue;

(b) que les Associés Drag Along doivent ou devront, en vertu de cet Article 9, céder leurs Parts Sociales Traînées (lesquelles comprendront tout ou partie des parts sociales émises dans le cadre de ou en rapport avec leurs détentions de parts sociales Traînées après qu'ils aient reçu l'Avis Drag Along);

(c) le prix auquel les Parts Sociales Traînées sont offertes pour la cession, lequel prix sera un prix égal au prix du titre reçu ou proposé d'être reçu par le Vendeur suite à la Transaction (le "Prix Proposé"); et

(d) tous autres termes et conditions tangibles ayant trait à cette Transaction, y compris les formalités de paiement, sous réserve que cette clause 9.1 sera soumise aux dispositions de l'Article 8 (Préemption ou cession) là où l'Associé Majoritaire souhaite céder une partie de et non toutes ses parts sociales.

9.2 L'Avis Drag Along pourrait être remis aux Associés Drag Along plus de quinze (15) Jours Ouvrables avant la conclusion de la Transaction. Aux fins de ces Statuts de la Société, "Jours Ouvrables" signifie un jour (autre que le samedi, le dimanche et les jours fériés) durant lequel les banques commerciales au Luxembourg sont ouvertes au grand public.

9.3 La cession des Parts Sociales Traînées devra faire l'objet de l'approbation préalable par l'assemblée générale des Associés en conformité avec les Articles 7.1 et 7.2 des présents Statuts, et sera conclue de la façon suivante:

(a) la cession des Parts Sociales Traînées sera exécutée sans charges et avec tous les droits y attachés;

(b) tout Associé soumettra à l'Acheteur un certificat indiquant ses parts sociales propres ou tout autres titres de propriété eu égard ces parts sociales dûment endossés au nom de l'Acheteur, ou selon la demande de l'Acheteur, avec le document de cession nécessaire, et les autres Associés ainsi que la Société assureront qu'une telle cession sera diligemment inscrite dans le registre des Actionnaires; et

(c) chaque Associé effectuera tout autres actes et/ou exécutera tout autres documents d'une façon qui est acceptable à l'Acheteur et ainsi que l'Acheteur pourrait raisonnablement le demander afin de mener à bien la cession du droit de propriété des Parts Sociales Offertes et des Parts Sociales Traînées.

9.4 Si un Associé Drag Along omet ou refuse de céder tout ou partie des Parts Sociales Traînées dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables après avoir reçu l'Avis Drag Along:

(a) l'Associé Drag Along qui manque à ses obligations sera considéré avoir irrévocablement désigné une personne nommée pour cette fin par l'Associé Majoritaire afin d'exécuter et de remettre au nom de l'Associé Drag Along les effets de cession(s) et d'exécuter tout autres actes et/ou d'exécuter tout autres effets et documents au nom de l'Associé Drag Along et lesquels sont requis pour effectuer la cession du droit de propriété à l'Acheteur des Parts Sociales Traînées;

(b) la Société recevra le numéraire d'achat en fidéicommiss pour l'Associé Drag Along et le reçu de la Société pour le numéraire d'achat fera fonction de bonne quittance pour l'Acheteur, lequel ne sera pas obligé de vérifier l'application du numéraire d'achat;

(c) la Société fera que l'Acheteur soit inscrit comme détenteur des Parts Sociales Traînées pertinentes; et

(d) une fois que l'inscription a eu lieu en exécution de cet Article 9.4, la validité des mesures ne sera contestée par personne.

Art. 10. Droits "Tag Along" (de Co-Vente).

10.1 Sous réserve des dispositions des Articles 7 (Transfert de parts sociale), 8 (Préemption sur la cession) et 9 (Droits Drag Along), dans le cas où un Associé (le "Vendeur") souhaite vendre tout ou partie des ses parts sociales (les "Parts sociales Offertes") dans le cadre d'une cession de bonne foi au prix du marché (la "Cession") à une tierce partie (autre qu'une Filiale) (le "Cessionnaire"), dans le cadre d'une cession de parts sociales conformément à l'Article 8.8, dans ce cas l'Associé soumettra aux autres Associés (les "Associés de Co-Vente") un avis pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables suivant le début de la Troisième Période d'Offre ("Avis de Co-Vente") indiquant:

(a) son intention de vendre les Parts Sociales Offertes;

(b) le prix de vente proposé (lequel pourrait être payé en numéraire ou en contrepartie autre que du numéraire); et

(c) tous autres termes et conditions tangibles concernant la Cession, y compris l'identité du Cessionnaire et la date projetée pour la conclusion de la Cession, sous réserve que l'obligation de donner un avis conformément à cet Article 10.1 ne s'applique pas à l'Associé Majoritaire pour autant qu'il exerce son droit d'émettre un Avis Drag Along conformément à l'Article 9.

10.2 Les Associés de Co-Vente sont habilités, durant les dix (10) Jours Ouvrables qui suivent la date de réception des Associés de Co-Vente de cet Avis de Co-Vente, de remettre un avis de réponse ("Avis de Réponse") au Vendeur indiquant leur décision irrévocable et inconditionnelle d'exiger du Vendeur d'inclure dans la Cession projetée par l'Avis de Co-Vente le total du pourcentage de chaque détention de parts sociales par les Associés de Co-Vente qui serait égal au pourcentage des Parts Sociales Offertes au nombre total de parts sociales détenues par le Vendeur.

10.3 Suite à la réception de l'Avis de Réponse, le Vendeur sera obligé d'inclure dans cette vente les parts sociales présentées dans l'Avis de Réponse au prix d'achat par part sociale qui est égal au prix indiqué dans l'Avis de Co-Vente et en substance selon les mêmes termes et conditions énoncés dans l'Avis de Co-Vente.

10.4 Si les Associés de Co-Vente (ou l'un d'eux) ne fournissent pas un Avis de Réponse conformément à l'Article 10.2 le Vendeur pourrait, sans aucune obligation supplémentaire envers les Associés de Co-Vente, céder ses parts sociales à un prix d'achat par part sociale qui ne serait pas moindre que le prix indiqué dans l'Avis de Co-Vente.

10.5 Au cas où les Associés de Co-Vente ont fourni un Avis de Réponse conformément aux dispositions de l'Article 10.2, la vente par le Vendeur des parts sociales présentées dans l'Avis de Co-Vente et la vente par les Associés de Co-Vente de leurs parts sociales telles qu'énoncées dans l'Avis de Réponse s'effectueront autant que possible simultanément et, à la date de clôture ainsi qu'à l'endroit qui seront communiqués par le Vendeur par écrit aux Associés de Co-Vente, le Vendeur et les Associés de Co-Vente (ou l'un d'eux) devront:

(a) céder le titre de propriété au Cessionnaire des parts sociales vendues, sans charges aucunes et avec tous les droits y attachés; et

(b) exécuter et remettre tout documents et instruments requis afin d'effectuer le transfert du titre de propriété concernant ces parts sociales au Cessionnaire, sans charges aucunes.

10.6 La Société assurera qu'une telle Cession sera diligemment inscrite au registre des Actionnaires.

Art. 11. Cessions Autorisées.

11.1 Sous réserve des dispositions des Articles 7 et 11.2, tout Associé pourrait vendre ou céder des parts sociales sans se conformer aux Articles 8, 9 et/ou 10 lesquels s'appliquent à l'Associé pertinent si:

(a) la vente ou la cession est pour une Filiale (comme défini ci-dessous) de cet Associé. Une "Filiale" signifie, eu égard toute personne, une personne qui Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous un Contrôle commun et quand la personne désignée ou les fonds sont gérés ou guidés par une ou plusieurs des parties précédentes. "Contrôle" signifie, eu égard une personne morale constituée en société, la capacité d'une personne de s'assurer que les affaires de cette société sont menées selon les souhaits de cette personne (i) à travers la détention de parts sociales, ou la possession d'un pouvoir de

vote, ou en relation d'une ou tout autre société; ou (ii) en vertu de tous pouvoirs conférés par les documents statutaires ou institutionnels, ou tout autres documents qui régissent cette société ou d'autres sociétés; ou

(b) Tout Associé peut à tout moment céder tout ou partie de ses parts sociales à un bénéficiaire ou fiduciaire de ce détenteur uniquement et tout bénéficiaire ou fiduciaire d'une ou plusieurs personnes peut à tout moment céder tout ou partie des parts sociales à cette personne ou à ces personnes ou à un autre bénéficiaire ou fiduciaire de cette personne ou ces personnes; ou

(c) Tout Associé pourrait à tout moment céder tout ou partie de ses parts sociales à un fiduciaire d'un trust établi pour le bénéfice d'un Associé et de sa famille ou, quand l'Associé est lui-même un fiduciaire, aux fiduciaires de n'importe quel autre trust où il y a au moins un bénéficiaire commun pour chaque trust et, dans les deux cas, à une société contrôlée par un tel trust, et tout cessionnaire de parts sociales conformément à l'Article 11.1 sera un "Cessionnaire Autorisé".

11.2 Concernant toute vente ou cession projetée dans l'article 11.1, les dispositions suivantes de cet article 11.2 devront être respectées:

(a) les autres Associés doivent recevoir un avis écrit pas moins que 5 Jours Ouvrables avant la vente ou la cession proposée; et

(b) un cessionnaire devra d'abord remettre un engagement à la Société selon lequel si le cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé de l'Associé pertinent, toutes les Parts sociales détenues par le cessionnaire seront, avant la cessation, retournées à cet Associé ou à tout autre Cessionnaire Autorisé de cet Associé.

11.3 Dans le cas d'un placement public et d'une introduction en bourse des titres de la Société:

(a) les dispositions de l'Article 7.5, de l'Article 8, de l'Article 9 et de l'Article 10 ne seront pas applicables eu égard ce placement public; et

(b) par la suite, l'Article 7.5, l'Article 8, l'Article 9 et l'Article 10 ne seront plus applicables et chacun des Associés sera habilité à vendre, céder, attribuer, nantir, hypothéquer, ou disposer librement de toute participation légale ou profitable dans toutes Parts sociales exclues de ces restrictions.

Art. 12. Protection Anti-Dilution. Toutes les fois que la Société émet des parts sociales supplémentaires, tous les Associés seront habilités à acquérir une part de ces nouvelles parts sociales au prorata de leurs détentions respectives de parts sociales, au même prix et sous réserves des mêmes termes et conditions.

Art. 13. Augmentation et réduction du capital.

13.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une (1) ou en plusieurs fois, par une décision des Associés adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts et conformément à l'Article 199 de la Loi.

13.2 Les nouvelles parts sociales à souscrire par un apport en nature seront offertes conformément à l'article 12. Le Conseil de Gérance déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

13.3 Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil de Gérance à le faire.

Art. 14. Rachat de parts sociales propres.

14.1 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

14.2 L'acquisition et la détention de ses parts sociales propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 15. Conseil de Gérance.

15.1 La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'un minimum de trois (3) membres, Associés ou non (les "Gérants").

15.2 Après tout changement dans l'actionariat de la Société postérieurement à sa constitution, le Conseil de Gérance sera composé d'un minimum de deux (2) Gérants de Catégorie A proposés à l'élection par l'Associé détenant au moins 55% du capital social ("Associé Majoritaire") et d'un (1) Gérant de Catégorie B proposé à l'élection par les Associés détenant moins de 55% du capital social (les "Associés Minoritaires").

15.3 Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, avec ou sans motif.

15.4 En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats de Gérants, les Gérants restants pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un Gérant pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance.

16.1 Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

16.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

16.3 Le Président présidera toutes les assemblées générales des Associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner tout Gérant et l'assemblée générale des Associés toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

16.4 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion.

La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

16.5 Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

16.6 Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut déterminer, le cas échéant.

16.7 Tout Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopieur un autre Gérant comme son mandataire.

16.8 Lorsque la Société a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, un quorum sera atteint si deux (2) Gérants de Catégorie A sont présents ou représentés.

16.9 Les décisions seront prises par la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à ces réunions.

16.10 Un (1) ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

16.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un (1) ou plusieurs Gérants.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion.

Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

17.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale des Associés. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 19. Délégation de pouvoirs.

19.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs Gérants, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas être Associés de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

19.2 La délégation de la gestion journalière à un Gérant est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

20.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un (1) ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient Gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé.

20.2 Un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération, dans la mesure où ces intérêts seront divulgués aux autres Gérants.

20.3 La Société indemniserait tout Gérant ou fondé de pouvoir pour tous frais qu'ils auront raisonnablement encourus par suite de leur comparution dans des parts sociales en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Associé ou créancier et de laquelle ils ne peuvent recevoir une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de fraude, de négligence grave ou de faute grave dans le cadre de ces parts sociales en justice, procès ou poursuites judiciaires; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et au sujet desquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas commis une telle fraude, négligence ou faute grave. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 21. Représentation de la Société.

21.1 Tant que la Société n'a pas nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants, incluant la signature d'un Gérant résident luxembourgeois.

21.2 Si la Société a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers par (i) la signature conjointe d'un quelconque Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe de deux quelconques Gérants de Catégorie A ou (iii) par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblées générales des Associés

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

22.1 Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

22.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 23. Assemblée générale annuelle.

23.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans les convocations le trentième jour du mois de mai de chaque année, à quatorze heures.

23.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Autres assemblées générales.

24.1 Le Conseil de Gérance peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des Associés représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

24.2 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 25. Procédure, Vote.

25.1 Les Associés se réuniront sur convocation du Conseil de Gérance. La convocation adressée aux Associés conformément à la loi contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

25.2 Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Associés et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

25.3 Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

25.4 Le Conseil de Gérance peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des Associés.

25.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

quel que soit le nombre de parts sociales présentes ou représentées à l'assemblée.

25.6 Chaque action donne droit à une (1) voix.

25.7 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) Gérants.

Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 26. Exercice. L'exercice social commence le premier jour de janvier et finit le trente et unième jour de décembre de chaque année. Le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

Art. 27. Affectation des bénéfices.

27.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

27.2 L'assemblée générale des Associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux Associés sous la forme de dividendes.

27.3 Dans les conditions prévues par la loi, le Conseil de Gérance peut décider de verser un acompte sur dividendes. Le Conseil de Gérance fixe le montant et la date de paiement de cet acompte sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision unanime des Associés, votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues pour la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription - libération

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Philippe CAMUS	5.000	5.000	40%	100%
Miles D'ARCY IRVINE	7.500	7.500	60%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euro.

Résolutions des associés

1. La Société est administrée par cinq Gérants, à savoir:

- M. Michael AZOULAY, né le 9 Mai 1975 à Vaulx-en-Velin (France), résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé Gérant;

- M. Philippe CAMUS, né le 8 septembre 1958 à Choisy-le-Roi (France), résidant au 84, chemin de Ruth, 1223 Cologny (Suisse), est nommé Gérant;

- M. Miles D'ARCY-IRVINE, né le 12 septembre 1947 à Pékin (Chine), résidant au 6, chemin en Oussin, 1169 Yens, (Suisse) est nommé Gérant,

- M. Christophe FASBENDER né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé Gérant, et

- M. Ulrich RITTER, né le 8 March 1959 à Dortmund (Allemagne), résidant professionnellement au 49/53, avenue des Champs- Elysées, 75362 (France), est nommé Gérant.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. MASSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35443. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123047/211/973.

(080143177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

LBREP III Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.989.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Adam S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122981/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Annandale S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122977/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06889. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080142472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Atemi S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122976/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06892. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080142470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.861,25.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Vesta S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122980/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Richard Crombie et Karl McCathern, tous deux gérants de la Société, est désormais 125 London Wall, Londres EC2Y 5AJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Jean-Christophe Ehlinger

Un représentant

Référence de publication: 2008122982/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugene Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008123097/242/13.

(080143568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

S&M 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.021.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

S&M 6 S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2008122972/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

BATISUD société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 17.506.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement do et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société BATISUD Sàrl, ayant eu son siège social à L-4210 ESCH-SUR-ALZETTE, 50 rue de la Libération.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Gilles MATHAY, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2008122962/1421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Guyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 141.735.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

1. Vrosta Beheer B.V., a limited liability company, registered in the Netherlands with the trade register under number 14099397, with registered office Prof, van Itersonstraat 61, 6419 SH Heerlen, The Netherlands,

represented by Horst Schneider, Diplomkaufmann, with professional address in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal on August 22, 2008.

2. Hardy Investments B.V., a limited liability company, registered in the Netherlands with the trade register under number 14102236, with registered office Henri Goovaertsweg 12A, 6212 BX Maastricht, The Netherlands,

represented by Horst Schneider, Diplomkaufmann, with professional address in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal on August 22, 2008.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above named participants, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - registered office - purpose - duration

Art. 1. The name of the Company is "Guyra S.à r.l."

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of trade marks, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited term.

Art. 5. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) parts of ten euro (10,- €) each.

Art. 7. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 9. The company is managed and administered by one or several managers, shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting.

Art. 10. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; mere agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Title IV.- Financial year - profits - reserves

Art. 11. The financial year of the Company starts on the January 1st and ends on December 31st.

Art. 12. Each year on December 31st an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title V.- Dissolution - liquidation

Art. 13. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VI.- Varia

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the December 31st, 2009.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, the participants declare to subscribe to the entire capital as follows:

1) Vrosta Beheer B.V., prenamed, six hundred and twenty five shares	625
2) Hardy Investments B.V., prenamed, six hundred and twenty five shares	625
TOTAL: one thousand two hundred and fifty shares	1.250

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

- Mr Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, born in Luxembourg, on 24 September 1958, with professional address in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, with the power to commit the company validly by his sole signature.

- Mr Horst Schneider, Diplomkaufmann, born in Trier, Germany on 20 September 1957, with professional address in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, with the power to commit the company validly by his sole signature.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

1. Vrosta Beheer B.V., une société à responsabilité limitée, inscrite aux Pays-Bas auprès du registre de commerce sous le numéro 14099397, avec siège social Prof. Van Itersonstraat 61, 6419 SH Heerlen, Pays-Bas,

représentée par par Horst Schneider, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2008.

2. Hardy Investments B.V., une société à responsabilité limitée, inscrite aux Pays-Bas auprès du registre de commerce sous le numéro 14102236, avec siège social Henri Goovaertsweg 12A, 6212 BX Maastricht, Pays-Bas,

représentée par Horst Schneider, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les associées prénommées, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er} . La dénomination de la Société est «Guyra S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II.- Capital- parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent euros (10,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il n'y qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

TITRE IV.- Année sociale - profits - réserves

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre V.- Dissolution - liquidation

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VI.- Varia

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription - libération

Les Statuts ayant été établis, les associées déclarent vouloir souscrire la totalité du capital social de la manière suivante:

1) Vrosta Beheer B.V., prénommée, six cent vingt cinq parts sociales	625
2) Hardy Investments B.V., prénommée, six cent vingt cinq parts sociales,	625
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, les associées prénommées ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Braun, diplômé es sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

- Monsieur Horst Schneider, Diplomkaufmann, né à Trèves, Allemagne, le 20 septembre 1957, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 SEP. 2008. Relation: LAC/2008/36246. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008123071/212/222.

(080143182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.371.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROCOM J.L.M. S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75371, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 17 décembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 1^{er} octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler et de prolonger les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008, Relation GRE/2008/3562. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008123062/231/60.

(080143024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Axon Resources (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008123098/242/13.

(080143583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Aquamax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.930.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123119/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

VERINVEST Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.142.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société VERINVEST HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-5880 HESPERANGE, 19B, Ceinture Um Schlass.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Gilles MATHAY, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2008122960/1421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

LBREP III Global Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.756.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Global Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122969/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.**RE French Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.825,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.470.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 18 septembre 2008 au siège social de la société RE French Investments 2 S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE French Investments 2 S.à r.l.

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008123129/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.